

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE



Diplôme d'Etat d'Assistant de service social *Diplômés de 2015*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants diplômés portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les deux premières vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, les diplômés de 2014 (cf. publications de novembre et décembre 2015).

La quatrième vague, dont les résultats sont présentés ci-après, porte sur les diplômés de 2015, soit 1 651 personnes. Elle concerne exclusivement les diplômés sortants des instituts de formation situés sur le territoire auvergnat (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme).





LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2016 s'est déroulée de juin à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balaye l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la nature du parcours de formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, effectifs, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne est sans emploi, la cause et le détail de sa situation.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2016, **quelques évolutions** :

- ✓ une montée en puissance de la collecte d'informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation, directement auprès des instituts de formation (pour 34 des 37 sites, contre 18 des 31 sites l'année précédente),
- ✓ de nouvelles certifications enquêtées, le Certificat de capacité d'orthoptiste et le DE d'ergothérapeute.

A noter cependant que, bien que l'enquête reste sur le périmètre **Auvergne**, des résultats intègrent déjà la dimension rhônalpine (cf. mobilités résidence – formation - travail).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2015, une session d'examen s'est déroulée en juillet pour la formation d'assistant de service social. Pour rappel, la durée de cette formation étant de 3 ans, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2012.

43 des 55 diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 77%**, supérieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (71%) mais inférieur à celui des seuls sortants de formations sociales (80% soit 253 répondants pour 315 diplômés).

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe et du COTEF de formation**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations sociales.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation.



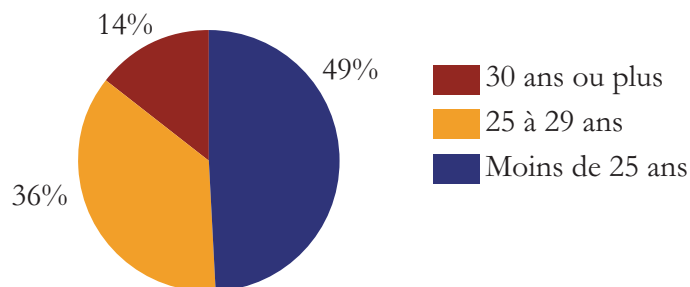
LE PROFIL DES DIPLÔMÉS

Quel est leur sexe ?

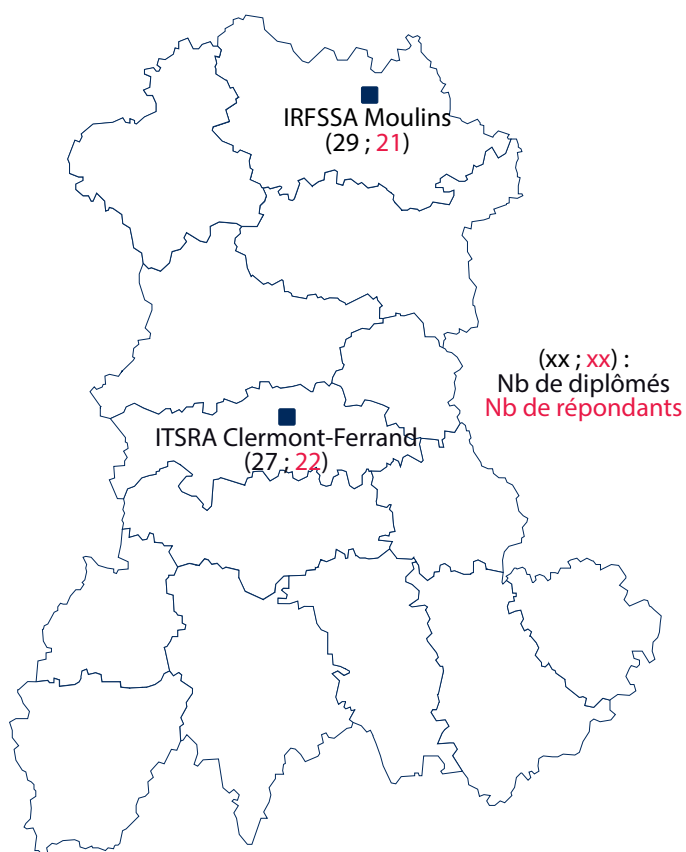


La quasi totalité des diplômés sont des femmes.
Les diplômés se répartissent à parité sur les tranches d'âge* moins de 25 ans et 25 ans et plus.
A noter que la totalité des diplômés de 2014 avait moins de 25 ans.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



En Auvergne, deux instituts proposent la formation d'assistant de service social, à Moulins (IRFSSA Croix Rouge) et Clermont-Ferrand (ITSRA).

53% des diplômés sont formés sur le COTEF de Moulins.

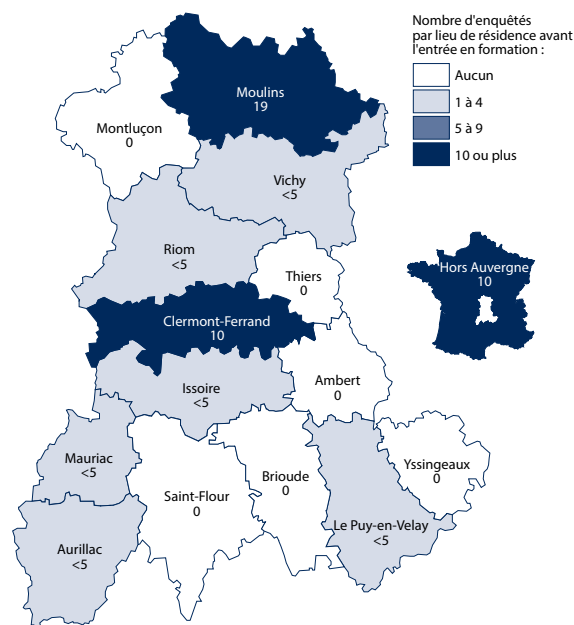
Les taux de réponse varient de 72% pour les diplômés de l'IRFSSA de Moulins à 81% pour ceux de l'ITSRA de Clermont-Ferrand.

* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge estimé à l'entrée est de 3 ans inférieur.



LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

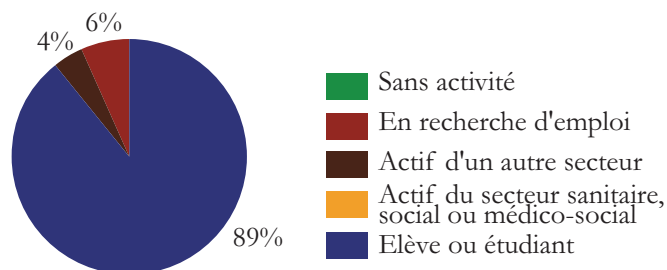
Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



82% des diplômés résidaient en Auvergne avant leur entrée en formation, 35% sur le territoire de Moulins et 18% sur celui de Clermont-Ferrand. 21% résidaient hors région (dont 3 en Rhône-Alpes).

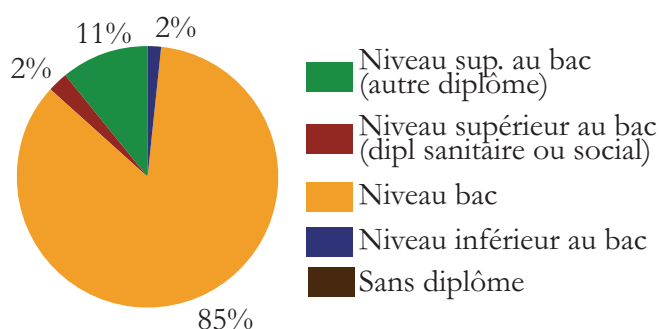
Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence, qu'en moyenne, 50% des diplômés résidaient auparavant sur leur COTEF de formation et 29% dans un COTEF différent de celui de leur formation.

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

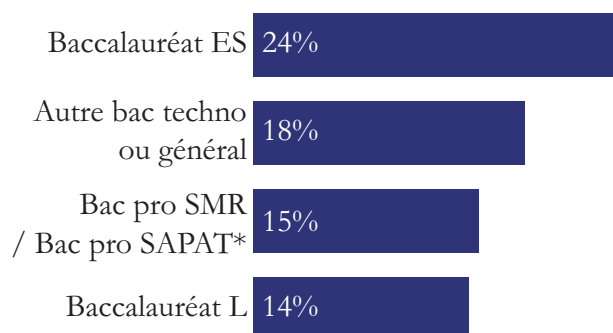


Avant l'entrée en formation, 89% des diplômés étaient élèves ou étudiants (76% pour les diplômés de 2014).

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



85% des diplômés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation. Cette prépondérance du niveau 4 est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 24% de Bac ES, 18% d'autre Bac technologique ou général, 15% de Bac pro Service en milieu rural ou Services aux personnes et aux territoires. A l'entrée en formation, 78% des diplômés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans (en moyenne depuis 3 ans).

Avaient-ils suivi une préparation au concours avant l'entrée en formation ?

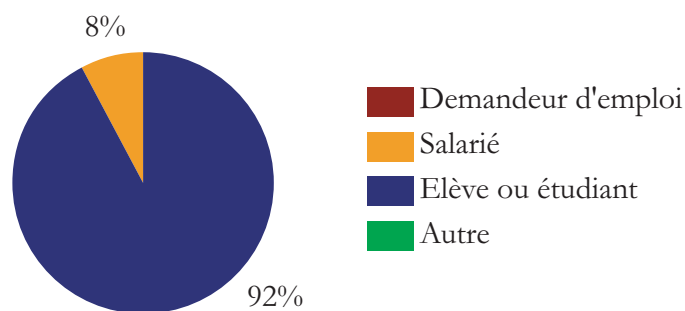
15% des diplômés déclarent avoir suivi une préparation au concours d'entrée avant leur entrée en formation d'assistant de service social.



LA SITUATION DES DIPLÔMÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

92% des diplômés avaient le statut d'étudiant pendant la formation.



Etaient-ils en formation partielle ?

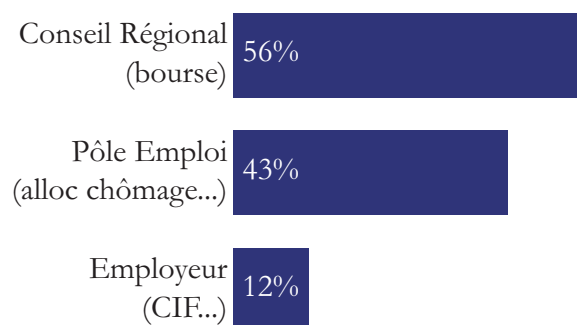
20% des diplômés ont déclaré être en formation partielle (11 personnes).

4 étaient en formation passerelle, c'est-à-dire qu'ils détenaient un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation, 3 en reprise du cursus suite à une interruption de formation, 3 en situation de redoublement et 1 en formation post VAE (validation partielle du diplôme d'Etat par la voie de la VAE).

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

74% des diplômés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 56% percevaient une bourse du Conseil régional et 43% une allocation Pôle Emploi.

A noter qu'une même personne pouvait bénéficier de plusieurs aides ce qui explique que le cumul des pourcentages dépasse 100%.



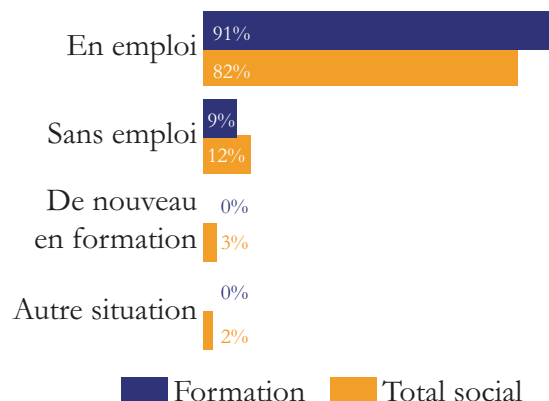


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quelle était leur situation professionnelle ?

91% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (50 personnes), soit 9 points de plus que l'ensemble des formations sociales.

Cette part est supérieure de 3 points à celle des diplômés de 2014.

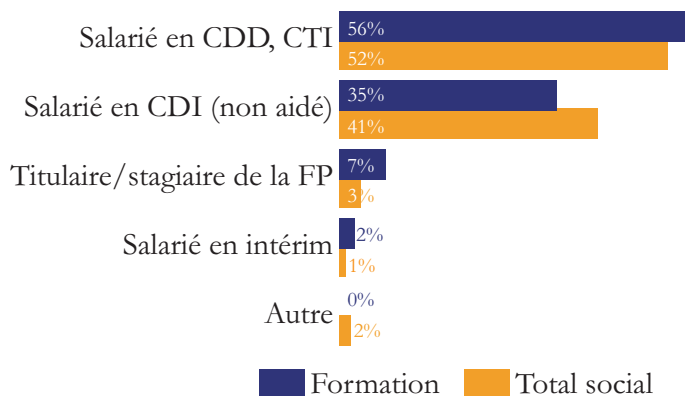


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

81% des diplômés exerçaient le métier d'assistant de service social, les autres postes occupés étant mandataire judiciaire à la protection des majeurs (2 personnes), animateur, assistant socio-éducatif, maîtresse de maison...

Quel était leur statut professionnel ?

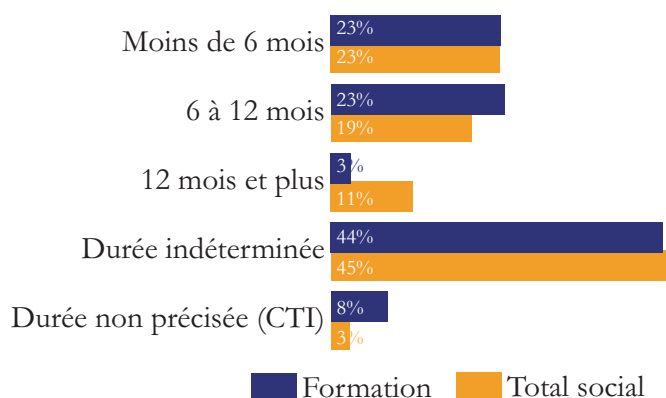


42% des diplômés étaient en emploi stable (CDI, titulaire ou stagiaire de la fonction publique ou profession libérale) *versus* 45% pour l'ensemble des formations sociales. Dans le détail, 35% étaient en CDI (*versus* 41%) et 7% titulaires ou stagiaires de la FP.

56% des diplômés étaient en CDD (*versus* 52%); part en recul de 21 points par rapport à ceux de 2014.

A noter que moins de 3% des diplômés occupaient un emploi aidé.

Quelle était la durée du contrat ?



44% des diplômés occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation contre 45% pour l'ensemble des diplômés des formations sociales. Les assistants de service social se voient proposer des contrats de plus courte durée que l'ensemble des formations sociales : 46% occupaient un emploi de durée inférieure à 12 mois (*versus* 41%) et 3%, d'une durée de 12 mois et plus (contre 11%).

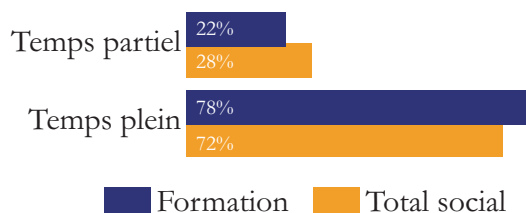


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

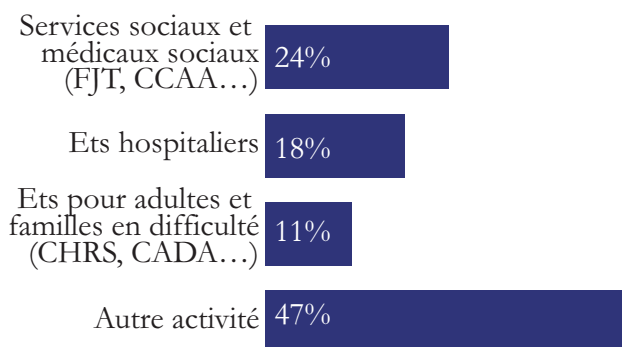
Quel était le temps de travail ?

78% des diplômés exerçaient leur activité à temps plein contre 72% pour l'ensemble des formations sociales.

11 personnes travaillaient à temps partiel, subi pour 8 d'entre elles.



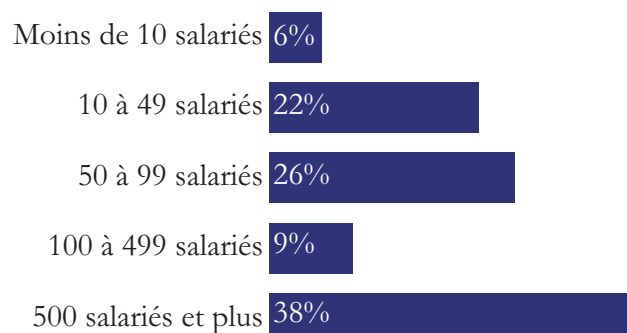
Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



24% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un service social ou médico-social (FJT, CCAA...), 18% intervenant en établissement hospitalier...

47% exerçaient au sein d'une autre structure (établissements de protection de l'enfance, pour personnes âgées, Conseil départemental, association, etc.).

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?

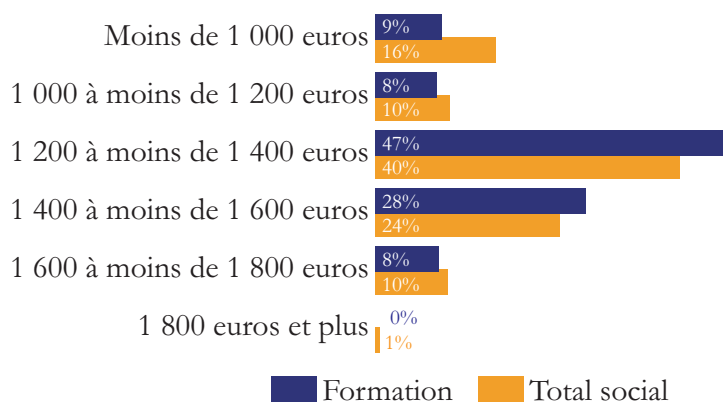


73% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de plus de 50 salariés, 38% dans une structure de 500 salariés ou plus (cf. établissements hospitaliers ou Conseil départemental).

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

75% des diplômés déclaraient gagner de 1 200 à 1 600 euros nets mensuels (contre 64% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sociales). A noter la sous-représentation sur les tranches de salaire supérieures et inférieures.

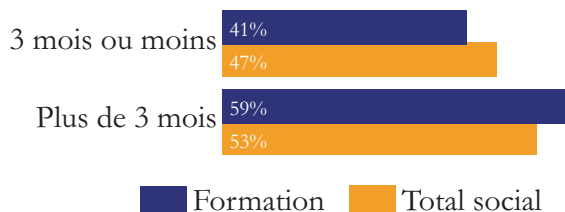
Le salaire net mensuel moyen est de 1 331 €, supérieur de 2,3% (+30 €) à celui perçu par l'ensemble des diplômés des formations sociales (1 301 €).





LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

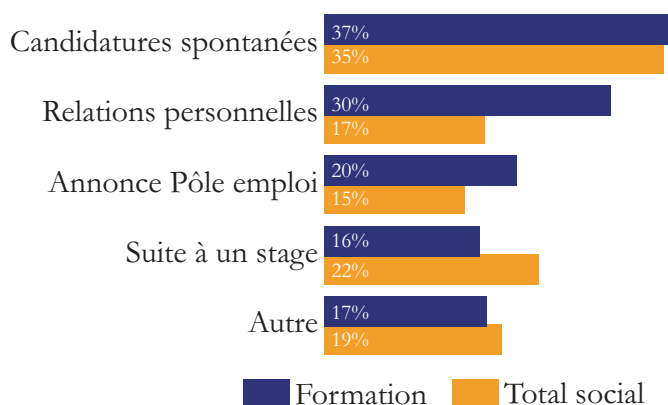
Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



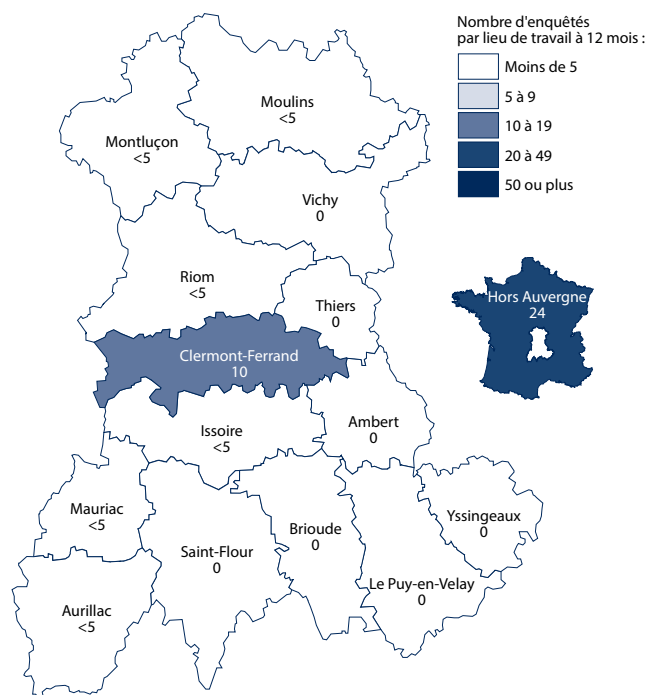
59% des diplômés ont obtenu leur emploi plus de 3 mois après leur sortie de formation, part supérieure de 6 points à celle de l'ensemble des formations sociales, confirmant un délai d'insertion légèrement plus important pour ces diplômés (5 mois contre 4 pour l'ensemble des formations sociales).

Les candidatures spontanées sont le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (37% des diplômés contre 35% pour l'ensemble des formations sociales), devant les relations personnelles (30% contre 17%) et l'annonce Pôle emploi (20% *versus* 15%).

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



Quel était le lieu de travail ?



49% des diplômés travaillaient en Auvergne, 21% sur le COTEF de Clermont-Ferrand.

En moyenne, 51% des diplômés (24 au total) travaillaient hors Auvergne 12 mois après l'obtention de leur diplôme, 17% en Rhône-Alpes (8 personnes).

Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

50% des diplômés, en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (comme pour l'ensemble des formations sociales).

Le poste occupé était :

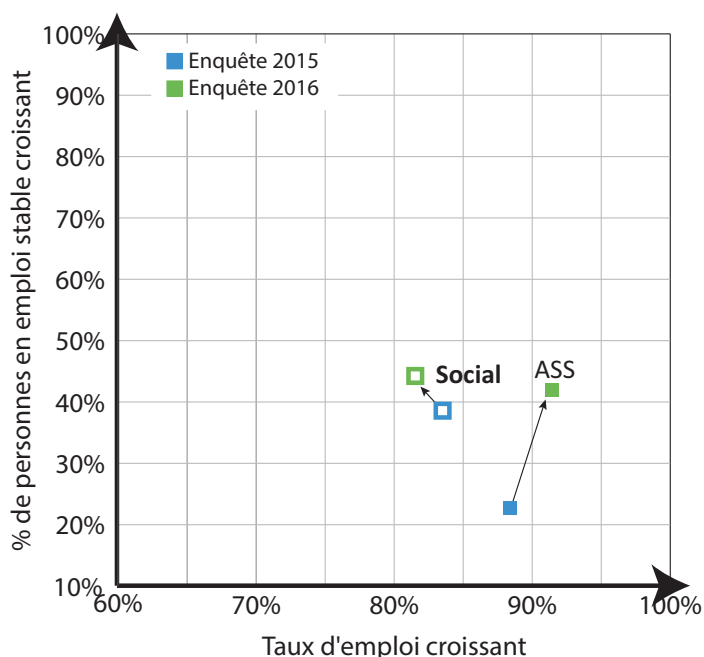
- ✓ pour 37% d'entre eux, identique à celui occupé à 12 mois (contre 32%) et, dans 42% des cas, différent et sans lien avec la formation (*versus* 15%),
- ✓ un contrat précaire (CDD, intérim...) dans 84% des cas *versus* 88%,
- ✓ exercé auprès d'un employeur différent de l'actuel, mais relevant du champ sanitaire et social pour 53% des diplômés (contre 73%).



SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

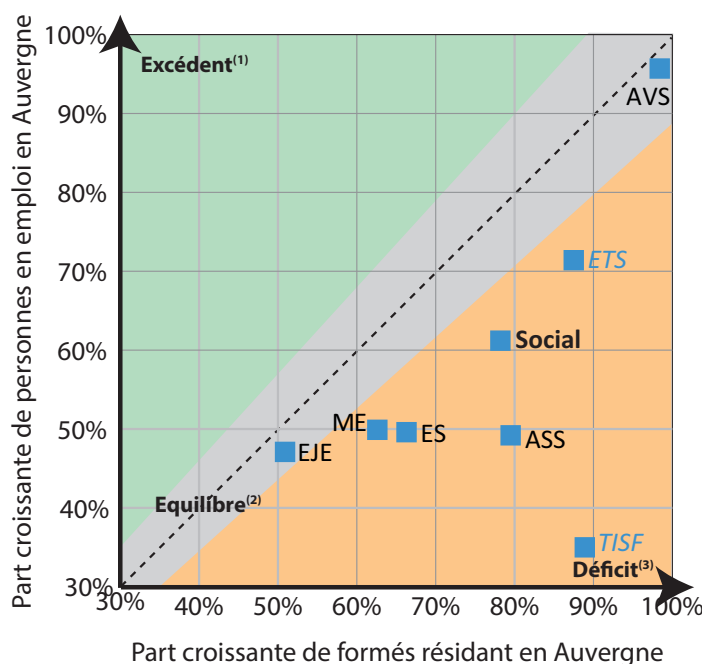
Les indicateurs d'emploi pour les assistants de service social diplômés sont éloignés des indicateurs moyens toutes formations sociales confondues : l'écart en terme de taux d'emploi est de +9 points et celui pour la part d'emploi stable est de -3 points.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour l'Auvergne, le solde d'assistants de service social est négatif. Ainsi, les formés étaient à 79% des résidents auvergnats mais seulement 49% d'entre eux occupent un emploi en Auvergne.

La situation est nettement plus défavorable que la moyenne toutes formations sociales confondues.

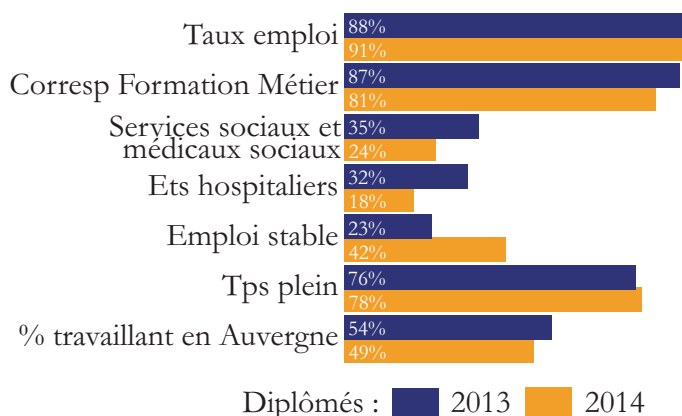


Comparatif de la situation à 12 mois des diplômés de 2014 et de 2015

La situation des assistants de service social semble s'améliorer sur le marché du travail entre diplômés de 2014 et 2015.

Ainsi, les indicateurs suivants enregistrent une évolution positive : taux d'emploi (+3 points), part de l'emploi stable (+19 points), part du temps plein (+2 points).

La part de l'emploi dans les services sociaux et médicaux sociaux enregistre une diminution de 11 points, de même que dans les établissements hospitaliers (-14 points). Enfin, la part des diplômés travaillant en Auvergne recule de 5 points et celle des diplômés exerçant le métier d'assistant de service social de 6 points.



L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE

GLOSSAIRE

ASS : Assistant de Service Social

AVS : Auxiliaire de vie sociale

Bac pro SMR/Bac pro SAPAT : Bac pro Service en Milieu Rural / Bac pro services aux personnes et aux territoires

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CCCA : Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

DE : Diplôme d'Etat

EJE : Edicateur de Jeunes Enfants

ES : Educateur Spécialisé

ETS : Educateur Technique Spécialisé

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

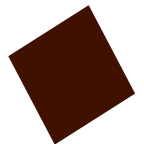
Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

FP : Fonction Publique

ME : Moniteur Educateur

Préparation : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation

TISF : Technicien en Intervention Sociale et Familiale



Contact : CARIF OREF Auvergne
16b rue Fontgèze - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

